OBSERVATOIRE DE LUTTE

CONTRE LA CORRUPTION ET LES

MALVERSATIONS ECONOMIQUES

INTEGRITE



OBSERVATORY FOR FIGHT

AGAINST CORRUPTION AND

ECONOMIC EMBAZZLEMENT

TRANSPARENCE

DOSSIER DE PRESSE N° 004/OLUCOME/06/2022 PORTANT SUR LE PROJET DE BUDGET GENERAL DE L'ETAT EXERCICE 2022-2023.

« Le parlement burundais devrait adopter le projet de loi de finances exercice 2022-2023 qui met en avant l'austérité budgétaire et devrait réduire les montants exagérés sur les rubriques des impôts et taxes demandés aux petits contribuables. »

- 1. L'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) voudrait faire un point sur le projet de budget général de l'Etat 2022-2023 en vue d'interpeller les décideurs spécialement les parlementaires à l'étudier minutieusement d'autant plus qu'il y a eu un accroissement énorme des impôts et taxes par rapport à l'exercice budgétaire 2021-2022 qui constitue un fardeau fiscal très lourd à l'endroit des petits citoyens burundais. Pour cette année budgétaire 2022-2023, les recettes globales passent de 1 506,06 milliards Fbu en 2021/2022 à 2 193,6 milliards Fbu en 2022/2023 soit une augmentation de 40, 4 % (plus de 687, 54 milliards Fbu). Quant aux charges, elles passent de 1713,8 milliards Fbu dans la loi de finances 2021/2022 à 2 391,08 milliards Fbu dans le projet de budget général de l'Etat 2022-2023 soit un accroissement de 39,5%. Le déficit global du projet de budget général de l'Etat 2022-2023 s'élève à 197,4 milliards Fbu contre 151,8 milliards Fbu en 2021/2022 soit une augmentation de 2,38%.
- 2. L'OLUCOME remercie le Gouvernement du Burundi d'avoir mis dans le projet de loi de finances 2022-2023 deux articles 17 et 43 pour une meilleure transparence budgétaire et l'article 75 pour décourager les corrompus. L'article 17 dispose ceci : « A partir de l'exercice budgétaire 2022/2023, toutes les des établissements publics à caractère administratif, administrations personnalisées de l'Etat bénéficiant des subsides de l'Etat ainsi que d'autres services de l'Etat financés sur le budget de l'Etat, sont désormais collectées pour le compte de trésor. Le ministre en charge des finances ouvre des comptes de collecte pour ces administrations, qui sont nivelés vers le compte général du trésor. Les prévisions budgétaires en recettes et en dépenses, des communes, des hôpitaux publics et des établissements publics à caractère social, commercial et industriel sont inscrites au budget annexe. Les réalisations du budget de ces derniers sont renseignées trimestriellement au Ministre en charge des finances. Le ministre en charge des finances a un droit de regard sur tous les comptes des organismes publics. ». L'article 43 stipule ceci : « A partir de l'exercice budgétaire 2022/2023, aucune réservation de crédits sur le compte marché en cours de finalisation n'est autorisée pour les

Sis chaussée Prince Louis RWAGASORE n°47, 1er étage. Tél : +257 22 25 20 20 ou +257 78 85 30 04 (numéro vert)

Fax: 22 24 99 49

marchés non exécutés pendant l'exercice budgétaire. » Et l'article 75 évoque ceci : « Tout gestionnaire qui collecte des recettes publiques et qui ne les verse pas sur le compte du trésor dédié à cet effet, est passible d'une amende équivalente à 100% du montant de la collecte.»

- 3. L'Observatoire remercie également le Gouvernement d'avoir augmenté les fonds alloués aux stocks stratégiques de 71 milliards Fbu au ministère en charge de l'agriculture et élevage. Il pense que le stock stratégique des fertilisants agricoles y est inclu dans le but d'augmenter la production agricole au Burundi. Bien plus, l'Observatoire remercie le Gouvernement d'avoir augmenté les fonds stocks stratégique carburants pour un montant de plus de 7,8 milliards Fbu pour l'exercice budgétaire 2022-2023 alors qu'il y était prévu un montant de plus de 3,8 milliards Fbu dans la loi de finances 2021/2022. Néanmoins, ces montants sont très peu par rapport aux besoins du pays. L'OLUCOME remercie enfin le Gouvernement et parlement burundais d'avoir mis en application l'article 183 alinéa 1 de la constitution du Burundi en intégrant dans l'article 64 de la loi révisée relative aux finances publiques ceci : «....juger les comptes des comptables publics » et dans l'article 76 alinéa 2 ceci : « la cour des comptes sanctionnera les fautes de gestion. »
- 4. Cependant, le projet de budget général de l'Etat exercice 2022-2023 n'est pas un projet de budget d'austérité. Le Gouvernement cherche toujours à vivre audelà de ses propres moyens financiers car les dépenses sur biens et services et autres transferts courants sont passées de 977,7 milliards Fbu dans le budget général de l'Etat 2021-2022 à plus de 1 131,9 milliards Fbu dans le projet de budget général de l'Etat 2022-2023 soit une hausse de plus de 154, 2 milliards Fbu (15,7%). Bien plus, la dette grandissante de l'Etat envers la BRB et le déficit budgétaire qui a augmenté de 2,38% prouvent également que ce projet de budget général de l'Etat n'est pas d'austérité. Le financement net extérieur est de 2, 6 milliards Fbu alors que l'endettement cumulé au 30 juin 2021 envers la BRB est de plus de 3 689, 5 milliards Fbu. Le financement bancaire pour ledit projet de budget est de plus de 143, 8 milliards Fbu.
- 5. L'augmentation des recettes globales du projet de budget général de l'Etat de 40,4% soit plus de 631, 6 milliards Fbu par rapport aux recettes du budget général de l'Etat 2021-2022 va peser lourd aux contribuables burundais surtout le bas peuple qui souffre déjà de l'extrême pauvreté. Globalement, les taxes augmenteront beaucoup durant le projet de budget général de l'Etat exercice 2022-2023 car les produits fiscaux ont augmenté de plus de 481,1 milliards Fbu par rapport au budget général de l'Etat 2021/2022. Les données ci-après expliquent davantage et en détails ce poids fiscal grandiose que supportera le pauvre citoyen burundais.

Rubrique	Prévisions	Prévisions	Différence en Fbu
budgétaire .	2021/2022 en Fbu	2022/2023 en Fbu	
Impôt sur les biens			
et services	713 980 906 509	1 033 884 475 252	319 903 568 743
Taxe de			
consommation sur			
la bière, limonade et			
eau minérale	129 393 957 778	182 757 558 933	53 363 601 155
Taxe de			
consommation sur			
le sucre	15 837 854 402	20 677 346 493	4 839 492 091
Taxe sur les			
abonnés de			
télédistribution et			
sur les			
télécommunications	40 637 732 955	71 772 274 690	31 134 541 735
Taxe de			
consommation sur			
les carburants	90 908 931 204	125 470 966 245	34 562 035 041
Diverses taxes sur			
les véhicules et			
embarcations à	0 500 500 000	4 750 000 740	4 0 40 707 050
moteur	3 509 536 690	4 759 333 742	1 249 797 052
Impôts sur le			
commerce extérieur			
et les transactions	444 500 500 000	400 070 005 000	40 440 000 444
internationales	111 520 583 389	160 970 385 803	49 449 802 414

Ainsi, l'OLUCOME vient de constater avec regret que ce projet de budget général de l'Etat pèsera beaucoup sur les petits citoyens à voire les nouveaux impôts et taxes instituées et l'accroissement des fourchettes des impôts et taxes existantes par rapport au budget général de l'Etat 2021-2022. Comme mentionné ci-dessus, les taxes sur le sucre, le carburant, la bière et les limonades dont les produits BRARUDI, télécommunications et autres vont beaucoup augmenter. Ce qui va occasionner une augmentation des prix des denrées alimentaires et des produits de première nécessité la hausse du coût de la vie de la population burundaise et une inflation généralisée. Alors que les burundais espéraient que l'exploitation des minerais qui vient à peine de passer plus de 7 ans allaient soulager leur économie d'autant plus que le Gouvernement avait annoncé qu'il y a un nouveau contrat d'exploitation minière de 1,5 milliards Fbu. Cette rubrique n'a obtenu aucun montant supplémentaire par rapport au montant de 3,5 milliards Fbu lui alloué pendant l'exercice budgétaire 2021-2022. Ici, l'OLUCOME s'y étonne profondément et encore plus, les droits de sortie sur les minerais ont augmenté de 805 296 Fbu seulement (soit 402,6 USD) par rapport à l'exercice budgétaire 2021-2022.

6. Bien plus, les burundais espéraient également que ceux qui ont détourné et détournent leurs fonds entre autre dans les marchés publics (qui représentent

Sis chaussée Prince Louis RWAGASORE n°47, 1er étage. Tél : +257 22 25 20 20 ou +257 78 85 30 04 (numéro vert) Fax : 22 24 99 49

Site web: www.olucome.bi BP 6616 BUJUMBURA-BURUNDI

plus de 70% du budget général de l'Etat) octroyaient illégalement chaque année devraient rembourser ces fonds afin de retrouver ces fonds sous la rubrique de « récupération des fonds détournés et malversations », mais en vain. Son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Evariste Ndayishimiye avait informé la diaspora burundaise de Belgique et des pays limitrophes que 4 milliards Fbu ont déjà été récupérés. Cependant, dans ce projet de budget, cette rubrique a bénéficié de 3 milliards Fbu alors que les burundais devaient pousser un ouf de soulagement en voyant tous les montants colossaux détournés de plus de 400 milliards Fbu se retrouver dans ce budget général de l'Etat exercice 2022-2023. D'après les informations à la disposition de l'OLUCOME et ses analyses mathématiques, le montant de 3 milliards Fbu dont bénéficie la rubrique budgétaire AMISOM et MINUSCA est très minime d'où il fallait qu'il soit majoré à au moins 40 milliards Fbu afin d'alléger le fardeau fiscal aux pauvres burundais dont le coût de vie actuel est élevé.

- 7. Pendant plus de 10 ans, le montant énorme qui devrait rentrer dans la caisse de l'Etat est malversé par les décideurs des finances publiques sous la rubrique « Impôts et taxes exonérés ». Durant cette décennie, cette rubrique budgétaire recevait un montant de 18 milliards Fbu mal utilisés par les décideurs des finances publiques à telle enseigne que le taux d'exécution de cette rubrique dépassait toujours 100%. Pour l'exercice budgétaire 2021-2022, alors qu'il était prévu 18 milliards Fbu, le taux d'exécution a atteint plus de 877% soit un montant supplémentaire de plus de 139,9 milliards Fbu. Dans ce projet de budget général de l'Etat exercice 2022-2023, il est prévu 80 milliards Fbu pour cette rubrique soit une hausse de 344,4 % alors que d'après les constats des années passées, ce montant est bénéficié en grande partie par les présumés corrompus. Malgré ce montant colossal, l'article 118 dudit projet de loi de finances stipule que les associations sans but lucratif ne sont pas exonérées sauf les exonérations reconnues par les lois nationales et internationales. Aussi, l'OLUCOME déplore que le Gouvernement ait accepté de présenter au parlement les lois de règlement budgétaire et compte rendu budgétaire des années 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 mais il lui a présenté uniquement celle de l'exercice budgétaire 2020-2021.
- 8. Vu comment le projet de budget général de l'Etat 2022-2023 va peser beaucoup sur les petits citoyens burundais, l'OLUCOME demande aux parlementaires ce qui suit :
- D'octroyer au Gouvernement du Burundi un douzième du budget de l'exercice en cours comme le Gouvernement n'est pas parvenu à respecter les délais de 3 mois prescrits par la Constitution (articles 181 alinéa 1 et 182 alinéa 3 de la constitution du Burundi) afin que les parlementaires puissent bien étudier en long et en large le projet de loi de finances exercice 2022-2023;

- D'exiger au Gouvernement de leur présenter les lois de règlement budgétaire et compte rendu budgétaire des années 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020 ;
- De mettre en place une chambre qui jugera tous les comptes publics et un secrétariat exécutif indépendant et compètent de la cellule nationale des renseignements financiers d'une part et un registre national des sociétés privées qui gagnent les marchés publics d'autre part;
- De diminuer les taxes sur le sucre, le carburant, les lubrifiants, sur les télécommunications, sur les revenus réalisés par les intermédiaires dans les opérations de transfert d'argent mobile d'autant plus les petits citoyens pauvres vont en souffrir énormément.
- De réduire les fonds alloués à la rubrique budgétaire « Impôts et taxes exonérés » pour ne pas donner une marge de manœuvre aux présumés corrompus;
- D'augmenter les montants alloués pour les rubriques budgétaires « récupération des fonds détournés et malversations » ; « AMISOM et MINUSCA » et « Recettes Office Burundais des Mines et carrières » en compensation partielle à ces réductions des taxes demandées par l'OLUCOME :
- D'instituer une taxe sur fortune qui toucherait tout citoyen vivant au Burundi qui possède plus d'une maison d'habitation.

Vive le Burundi sans les dirigeants corrompus.

Fait à Bujumbura, le 14./06/2022

Pour l'OLUCOME
Sé Gabriel RUFYIRI
Président

Site web: www.olucome.bi BP 6616 BUJUMBURA-BURUNDI